



Genève, le 16 mars 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département des infrastructures

COVID-19: fermeture temporaire de l'office cantonal des véhicules

Suite aux renforcements de mesures relatives à la lutte contre le COVID-19 décidées par le Conseil d'Etat en ce 16 mars 2020, l'ensemble des services de l'office cantonal des véhicules est fermé au public jusqu'à nouvel avis.

Cette fermeture nécessite de suspendre les prestations suivantes:

- Tous les contrôles techniques des véhicules et bateaux;
- Tous les examens théoriques et pratiques de conduite;
- La délivrance des permis d'élève et de conduire véhicules et bateaux;
- Les immatriculations et la délivrance de plaques pour tout type de véhicules et bateaux;
- L'activité de la fourrière des véhicules.

Des informations complémentaires peuvent être consultées dans le document suivant: [Pandémie COVID - fonctionnement de l'office cantonal des véhicules \(OCV\)](#)

Le [site internet de l'Etat de Genève](#) informera la population de la réouverture de l'office cantonal des véhicules.